



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

**Réaménagement d'un emprunt CREDIT LOCAL DE FRANCE
indexé sur le TAM**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 13 décembre 1996 sur la gestion de la dette, le Conseil Municipal a prévu la possibilité de réaménager certains emprunts en 1997.

Pour le contrat n° 26 02613901 passé en 1990 avec le CREDIT LOCAL DE FRANCE, l'aménagement du rythme d'amortissement et du taux d'intérêt initialement indexé sur le TAM + 0,20 %, sans modification de la durée restante (8 ans), a été étudié en vue d'accélérer le remboursement de capital et de réduire le coût des intérêts futurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider que la Ville de NIORT réalise avec le CREDIT LOCAL DE FRANCE le réaménagement sans frais du contrat de prêt n° 26 02613901, finançant les investissements du budget principal, selon les caractéristiques suivantes :

- date d'effet : 15 février 1997
- capital restant dû : 11.754.238,92 F
- passage d'un amortissement annuel à un amortissement trimestriel
- taux d'amortissement : 4,58 % au lieu de 8,50 %
- prochaine échéance : 15 juillet 1997
- dernière échéance : 15 avril 2005
- taux d'intérêt : 4,58 % pendant 3 ans, puis
TIOP 3 mois + 0,20 % pendant 5 ans;

- autoriser M. le Maire à signer avec le CREDIT LOCAL DE FRANCE le contrat de prêt relatif à ce réaménagement d'emprunt.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC